

AR Prefecture

024-212402564-20250513-CDELIB2025\_50-DE  
Reçu le 21/05/2025  
Publié le 21/05/2025

MARSAC  
  
SUR L'ISLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mai, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19  
Pouvoirs : 03  
Votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2025

**Présents** : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, Isabelle LEGLAT, BROS Stéphane, LANZERAY Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

**Absents ayant donné pouvoir** : LE BOUC Nathalie (pouvoir à ARNAUD Nathalie), LHOUMAUD Peggy (pouvoir à Victor VALLAEYS), Patrick MARQUES (pouvoir à Yannick BIDAUD).

**Absentes sans donner pouvoir** : JODON Julia.

Patrick DUBOIS a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

**2025/50. Informations du Conseil municipal sur les décisions prises au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

Rapporteur Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales et par délibérations en date du 27 mai 2020 n°2020/19 et du 29 mars 2021, n°2021/38, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la Commune, un certain nombre d'attributions.

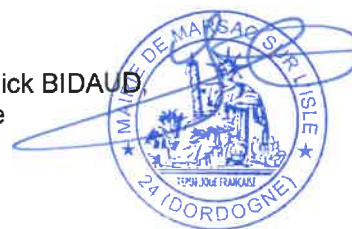
Les décisions prises dans le cadre de ces attributions doivent être présentées au Conseil Municipal :

06/05/2025	Vente d'une concession cinquantenaire au Cimetière du Claud Neuf (4 cavurnes) à M. et Mme GAGNARD Jean-Pierre et Bernadette 20 Impasse des Courtes – 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
06/05/2025	Notification du TA de Bordeaux de la décision du 6 mai 2025 rejetant la requête déposée par M. CHETOUT et autres demandant l'annulation du PC délivré à la SCCV PAYENCHE

**Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.**

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.*

Yannick BIDAUD  
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)